

## saint-pardoux-soutiers

### L'éclairage public repensé

Le conseil municipal était réuni le jeudi 2 mars autour du maire Johann Baranger. **Éclairage.** Après le vote en faveur du changement du type d'éclairage public, les élus ont validé le choix des lampes pour le bourg et le quartier du Poirier. Les lotissements et le parking du bourg seront équipés de lampes avec détecteur pour plus d'économies et de confort. La commune prévoit une économie d'énergie significative. Elle harmonise par ailleurs son éclairage avec cinq types de lampes différentes, contre onze précédemment, favorisant leur entretien. L'investissement validé s'élève à 148 734 € avec un autofinancement (déduction faite de l'aide du Sieds et du Fonds vert) de 29 746 € sur deux ans.

**Sports.** Les élus ont étudié l'avant-projet définitif de la halle des sports. Le projet de terrain de tennis, basket et handball comprend les vestiaires, aménagements extérieurs, un toit pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques et d'autres options. Le conseil a voté en faveur de l'avant-projet présenté pour un montant de 1 092 709 € HT. Le plan de financement prévoit près de 30 % d'autofinancement. « Réaliser un emprunt est envisageable s'agissant du financement de cet équipement », assure le maire.

Le terrain de Padel sera inauguré le 1<sup>er</sup> avril. Il est d'ores et déjà ouvert en accès libre. Un affichage en précise les règles à

l'entrée. Il est possible d'obtenir le matériel nécessaire en mairie contre le dépôt d'une pièce d'identité valide.

**Fiscalité.** Les bases des taxes sur le foncier bâti et non bâti vont augmenter mécaniquement de 7 %. La commune estime donc ses recettes d'imposition à 596 786 €. Les élus ont débattu sur l'opportunité d'une augmentation des taux pour financer certains projets conséquents. Ils ont finalement voté à l'unanimité en faveur de leur maintien.

**Finances.** Le maire a procédé à une première présentation des éléments du budget prévisionnels pour l'année 2023. Les recettes de fonctionnement ont été minorées par prudence comme les dotations de l'État et les recettes fiscales estimées légèrement en hausse. Les dépenses de fonctionnement seront supérieures à celles réalisées effectivement en 2022. La version définitive du budget pour 2023 sera soumise au vote lors du prochain conseil municipal le jeudi 30 mars.

**Recrutement.** Johann Baranger a informé les élus du dispositif volontariat territorial en administration. Il s'agirait d'employer une personne, entre 18 et 30 ans, sur un premier emploi de dix-huit mois, soutenu par l'État à hauteur de 15 000 €. La personne détentriche d'un Bac + 2, animerait la future Micro-folie. Elle aurait pour mission principale d'accompagner les usagers dans la découverte des activités.